

## INTERCLUBS SENIORS RHONE LYON METROPOLE 2025

Madame, ou Monsieur responsable des équipes seniors,

Vous pouvez inscrire vos équipes pour les Interclubs seniors Rhône Lyon Métropole 2025 (**ARA-69-SENIORS**) via **ADOC** et uniquement via ADOC dès à présent **et jusqu'au 12 mars 2025**.

### Maintien de la règle du Format 2 pour tous les simples.

Attention : en interclubs régional (ligue) pas de changement cette année. Les simples se jouent en format 1.

Pour vous aider pour l'inscription de vos équipes, ci-après **un document** qui fournit les renseignements de base indispensables, relatifs aux Interclubs Rhône Lyon Métropole 2025 (calendrier, organisation, quelques points de règlement à prendre en compte avant même de procéder aux inscriptions). Cliquer sur le chapitre qui vous intéresse.

#### **i** Inscription des équipes dans ADOC

##### ▶ Onglet **Compétitions** :

\* Gérez mes équipes existantes -> Retrouvez vos équipes affectées selon les résultats du championnat ARA-69 2024.

\* Inscrire une nouvelle équipe -> Créez une nouvelle équipe.

**Nouveau** : Sectionnez le niveau hiérarchique « **COMITE** » - catégorie « **séniors** »

▶ Onglet **Joueurs** : inscrire pour chaque équipe **tous les joueurs\* susceptibles d'être intégrés à cette équipe** (idéalement 8 à 10 joueurs avec **un min de 5** pour permettre la pesée). Ainsi les aléas liés aux classements mensuels\*\* sont évités, la tâche du capitaine qui connaît bien les disponibilités de ses joueurs est facilitée et les affinités des joueurs peuvent être respectées au mieux.

Les **4 premiers seront « brûlés »** : ce sont les joueurs qui joueront **UNIQUEMENT** dans cette équipe ou dans une équipe supérieure tandis que les joueurs suivants **pourront être inscrits** dans une équipe inférieure.

**Attention** : les joueurs brûlés dans vos équipes en interclubs ligue (ARA-00) ne peuvent intégrer vos équipes en interclubs départementaux (ARA-69).

\*pour inscrire un joueur il doit être licencié au moment de l'engagement de l'équipe

\*\*les classements mensuels paraissent les 1 avril et 6 mai 2025

▶ Onglet **Fiche** (informations club) : renseigner **obligatoirement les coordonnées du correspondant** de l'équipe concernée et éventuellement celles du capitaine, s'il est différent. C'est indispensable au bon fonctionnement des rencontres.

#### **Vous avez :**

- Des suggestions liées à la force réelle ou à l'évolution de votre équipe par rapport à la saison précédente : informez-nous pour que nous l'affectons au mieux
- Des contraintes particulières (animations, travaux, ...) : signalez-le-nous dès que possible.
- Un effectif insuffisant pour constituer une équipe : rapprochez-vous d'un club voisin ayant les mêmes difficultés pour créer une **entente valable le temps des Interclubs**. Contactez-nous très vite pour un renouvellement ou une création d'entente.

**A noter** : lors de la constitution des poules, nous sommes susceptibles de faire monter en division supérieure les équipes dont le poids le justifierait **SANS** demander l'avis du club.

Nous procéderons à la structure définitive du championnat (nombre de poules par division et répartition des équipes dans les divisions) et **publierons le championnat sur GS au plus tard le 24/03/2025**.

Les droits d'engagement de **45 €/équipe** seront **prélevés directement le 15 avril 2025**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Claire Santini

Commission Équipes Rhône Lyon Métropole

29/01/2025

## INTERCLUBS SENIORS RHONE LYON METROPOLE 2025

### A SAVOIR AVANT D'INSCRIRE VOS EQUIPES

#### I. Organisation / Calendrier sportif

#### II. Extrait du Règlement de l'épreuve (sous réserve de modifications mineures)

- 1- Les parties
- 2- Qualification des joueurs 2025
- 3- Engagement des équipes, liste des joueurs, joueurs brûlés
- 4- Composition des équipes lors des rencontres (poules ou tableau)
- 5- Nombre de courts de tennis
- 6- Contact

#### I. Organisation / Calendrier sportif

##### Dates des rencontres par poules

**1<sup>ère</sup> journée : dimanche 6 avril 2025**

**2<sup>ème</sup> journée : dimanche 13 avril**

**3<sup>ème</sup> journée : dimanche 27 avril**

**4<sup>ème</sup> journée : dimanche 11 mai**

**5<sup>ème</sup> journée : dimanche 18 mai.**

##### Motifs de Reports :

- Seules les intempéries sont un motif justifié de report. En cas de pluie persistante, la rencontre **est reportée au samedi suivant, à 14h en validant la nouvelle date dans Ten'Up**. Il est toujours possible d'avancer une rencontre **avec l'accord des deux capitaines**.

##### Journées de secours :

- Pour les 3 premières rencontres, la date limite de report est le samedi 10 mai 2025.
- Pour les 2 dernières rencontres, la date limite de report est le samedi 24 mai 2025.

##### Dates des phases finales

**Dimanche 1 – 15 - 22 – 29 juin 2025.**

## II. Extrait du Règlement de l'épreuve (sous réserve de modifications mineures)

### 1- Les parties

La rencontre se joue en 4 simples et 2 doubles

Ordre des parties : S4 - S2 - S3 - S1 puis D2 - D1

**En simple : format 2** (2 sets gagnants, 3<sup>ème</sup> set sous forme de super tie break en 10 points)

En double : format 4 (2 sets gagnants - application du jeu décisif (NOAD), 3<sup>ème</sup> set sous forme de super tie break en 10 points)

*Pour toute rencontre la présence d'un juge arbitre (JAE1 minimum) est fortement conseillée.*

Le règlement des Interclubs Seniors RLM (Rhône Lyon Métropole) 2025 sera publié à la suite des inscriptions.

### 2- Qualification des joueurs 2025

- ▶ **Reprise de compétition** : tout joueur **classé ND\*** ou qui a été classé 3<sup>e</sup> série au moins, qui reprend la compétition, a l'**obligation de demander une assimilation à un classement** sur TEN'UP. Sinon il risque le blocage de la saisie de la feuille de match et la **disqualification** de son équipe. **Faire le nécessaire dès maintenant, s'il y a lieu.**

*\*Classement ND pour tout joueur qui arrête la compétition pendant 3 ans. L'accès à la compétition lui est alors bloqué dans les applications sportives (depuis 2015).*

Remarque : N'hésitez pas à demander également un reclassement si le niveau de jeu d'un joueur le nécessite afin de préserver l'équilibre des rencontres dans la poule.

- ▶ Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions d'enregistrement de licence ne pourra participer à ces Interclubs, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées.

### 3- Engagement des équipes, liste des joueurs, joueurs brûlés

3-1 Pour chaque équipe le club communique via ADOC **avant le 12 mars** une liste de joueurs (idéalement 8 à 10 joueurs avec **un min de 5** pour permettre la pesée) correspondant à tous les joueurs susceptibles d'intégrer cette équipe (voir 3-4).

3-2 Les 4 meilleurs joueurs de la liste seront brûlés et ne pourront jouer dans les équipes inférieures. Ils pourront en revanche rejoindre une équipe supérieure à condition de figurer dans cette liste.

En cas d'égalité de classement le club indiquera dans GS les joueurs brûlés.

3-3 Engagement de plusieurs équipes en interclubs en département (69) et/ou en région (Ligue) :

La liste des joueurs brûlés de chaque équipe **doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre.**

En particulier, les 4 meilleurs joueurs (=brûlés) inscrits dans la composition d'une équipe inscrite en interclubs régionaux (= interclubs de ligue) ne peuvent participer aux interclubs Rhône Métropole de Lyon. Ils ne peuvent donc figurer dans aucune liste d'équipe de ces interclubs départementaux.

3-4 Qualification de joueur hors liste : en cours de championnat et en cas de nécessité pour assurer une rencontre **un joueur et un seul** peut être intégré dans n'importe quelle équipe à condition qu'il soit **licencié à la veille** de cette rencontre et que son classement soit **inférieur ou égal** à celui du 5<sup>e</sup> joueur de la liste validée.

Dès qu'un joueur apparaît dans une composition d'équipe, il intègre la liste de joueurs. Il pourra jouer avec cette équipe quelle que soit l'évolution de son classement.

### 4- Composition des équipes lors des rencontres (poules ou tableau)

4-1 A chaque rencontre, la composition d'équipe doit être issue des listes préalablement déclarées (ou respecter 3-4).

4-2 Lors d'une rencontre, les classements à prendre en compte pour l'ordre des joueurs de l'équipe sont toujours **ceux du jour de cette rencontre**. Il est de la responsabilité des capitaines de tenir compte de tout changement de classement pour ordonner les joueurs de son équipe sur chaque journée notamment en raison des **classements mensuels (1 avril et 6 mai et 3 juin 2025)**.

4-3 Une équipe ne peut aligner au cours d'une rencontre plus de 2 joueurs NvEQ (nouvellement équipe)

4-4 Lors des rencontres, **pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées** en Interclubs seniors (département, et/ou ligue) la seule règle qui s'applique est que pour toute rencontre **prévue initialement le même week-end** (samedi ou dimanche - même si celle-ci a été avancée ou reportée), **un même joueur** ne peut jouer dans **deux équipes différentes toutes divisions confondues** (département et/ou ligue).

4-5 Si un joueur a joué deux fois dans une équipe, il ne peut jouer en équipe inférieure.

*Remarque : Pas de hiérarchie des classements entre équipes, un joueur d'une équipe inférieure peut éventuellement*

*être mieux classé qu'un joueur d'une équipe supérieure.*

#### 5- Nombre de courts de tennis

Les clubs qui inscrivent plus d'équipes que ne l'autorise normalement le règlement (2 terrains pour 1 ou 2 équipe(s), 4 pour 3 ou 4 équipes etc.), sont responsables du bon déroulement des rencontres à domicile. Nous mettons les clubs en face de leurs responsabilités : il leur appartiendra d'anticiper les éventuels problèmes d'utilisation de leurs terrains (prendre l'initiative de proposer d'**avancer** certaines rencontres, ou d'**accepter de se déplacer**, par exemple).

Pour limiter les risques de forfait, n'inscrivez pas plus d'équipes que vous ne pouvez raisonnablement en constituer pour la durée des Interclubs. Mettez vos joueurs potentiels en face de leurs responsabilités avant de les inscrire (une réunion préparatoire est toujours utile). Un forfait prive injustement un adversaire d'une rencontre.

**En cas de forfait général** d'une équipe après la publication du championnat, **le club est passible d'une amende de 50 €**, et le droit d'inscription ne sera pas remboursé.

#### 6- Contact

La Commission Équipes Rhône Lyon Métropole (RLM) est **organisatrice du Championnat**, elle statue en premier ressort sur les contestations.

**Avant les rencontres**, elle joue un **rôle de conseil** sur tous les points de règlement.

**Pour toutes questions contacter le comité  
en indiquant votre NOM et NUMERO de club  
en objet : Interclubs seniors RLM**

**06 81 50 41 81**

**[equipes.comite.rhonelyon@fft.fr](mailto:equipes.comite.rhonelyon@fft.fr)**